Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260616-2650-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 18/06/ 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN, Xavier COMBE.

Absents excusés : Nicolas DEL SORDO ayant donné pouvoir à Pierre-Ange LE FRAPPER

Absents :

Secrétaire de séance : Ann-Gaëlle LAUNAY

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-50
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

***VU** article L332-23-1 du code général de la fonction publique.*

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour réaliser les interventions techniques de la commune pour la gestion des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1 juillet, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 31 août 2026 suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1er juillet 2026 au 31 août 2026.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260616-2650-DE

- PRECISE que la rémunération sera fixée par référence à l'indice en vigueur pour l'échelon 11 du grade de référence à laquelle s'ajoutent les suppléments, indemnités et régime indemnitaire en vigueur.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Fait à Meslan, le 19 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Ann-Gaëlle LAUNAY